

Ville de TERGNIER ARRETE

ARR	25MAR26	8.3	563
-----	---------	-----	-----

AG/AT/JMP/VE/SL

Arrêté municipal temporaire portant sur l'interdiction de stationnement face au n°75 rue Anatole France

NOUS,
Aurélien GALL,
Maire de la ville de Tergnier,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers face au n°75 rue Anatole France à Tergnier, concernant le déménagement effectué par la SARL FRANCEDEM,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Tergnier,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur 2 places de stationnement face au n°75 rue Anatole France à Tergnier

Le vendredi 3 avril 2026 de 8h00 à 19h00

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par la SARL FRANCEDEM.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de Tergnier,
La SARL FRANCEDEM,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Tergnier, le 25 mars 2026

Le Maire,
Aurélien GALL



